

## SOMMAIRE

**Éditorial: Francophonie**  
R. Lécuyer.....p1

**Les régions, .....**p2, p 3, p4

**La VAE pour les masters en psychologie, poursuite des travaux, C. Joeffrion.....**p5 et 6

**Enfants précoces, enfance en danger, R. Lécuyer, M. Carlier .....**p6, p7

**Crises et désastres .....**p7

**Tribune Libre, L. Demoisson, L. Desjouis .....**p8, p9

**Agenda.....**p9

**Le rebelle honoré, E. Drosda-Senkovska.....**p10, p11

**Article 52, B. Guinot .....**p11

**APAAJ, adhésion.....**p12

## Francophonie

Depuis un certain temps déjà, la FFPP entretient des relations, pour l'instant par courrier électronique, avec nos collègues d'AMEDPSYH, l'association des médecins et psychologues d'Haïti. Nous leur avons maintenant proposé très officiellement un contrat d'association. Si le contrat est accepté par nos partenaires, nous allons tenter de les aider du mieux que nous pourrons, et ce avec en particulier une participation active de l'une de nos coordinations régionales les plus dynamiques, celle de Guadeloupe.

Les hasards de la conversation lors de la dernière réunion des présidents d'organisations membres de l'EFPA l'été dernier à Athènes ont amené les représentants Belge, Français et Suisse à l'idée d'une rencontre informelle entre présidents de fédérations regroupant des psychologues francophones. Nos collègues Belges le souhaitaient d'autant plus que les néerlandophones ont des relations suivies avec le NIP : l'organisation qui regroupe les psychologues des Pays-Bas. Nos collègues Suisses constataient le même déséquilibre dans les relations suivies avec les psychologues d'Allemagne et d'Autriche et l'absence de telles relations avec les Français. Après un report, nous avons pu enfin organiser une réunion à Paris le 21 février. Lors de cette rencontre, le bureau fédéral de la FFPP était représenté par R. Lécuyer et B. Vivicorsi. De plus, R. Voyazopoulos est passé faire une information sur le colloque *Psychologie et psychopathologie de l'enfant*.

Nous avons pu constater nos convergences de vues sur un certain nombre de points en matière européenne, et nous avons surtout décidé de mettre en place des réunions régulières (une ou deux fois par an) et une collaboration. Par exemple, la Fédération Belge et la Fédération Française ne se sont pas investies dans la question de la normalisation des tests (normes ISO). La Fédération Suisse nous tiendra au courant des travaux dans ce domaine et nous verrons s'il semble nécessaire d'occuper ce terrain. Autre exemple, les Fédérations Belge et Suisse vont parrainer le colloque *Psychologie et psychopathologie de l'enfant* et le tarif préférentiel FFPP sera étendu aux membres de ces fédérations.

Mais le point le plus important de cette réunion est sans conteste la décision de principe concernant les *Entretiens de la Psychologie* : les « Entretiens » 2008 seront organisés conjointement par les trois fédérations et seront les premiers qui soient à la fois internationaux et francophones. Mais les trois fédérations n'ont pas l'intention de se fermer sur ce premier cercle : les entretiens pourront être ouverts à la participation d'autres organisations, avec d'autres pays. Nous allons contacter les Luxembourgeois et les Québécois, mais nous allons aussi tenter de faire venir des collègues de pays où la psychologie est moins développée, comme Haïti par exemple, puisque les relations existent déjà, mais sans exclusive. Ainsi, à la logique d'ouverture de la FFPP en France répond une logique d'ouverture sur l'Europe et sur la francophonie.

La FFPP avait déjà bien réussi son entrée dans l'Europe et dans l'EFPA, comme le montre sa place dans les différentes commissions de l'EFPA, et l'existence d'une journée francophone au prochain congrès européen de Prague (du 3 au 6 juillet 2007). La FFPP veut maintenant faire vivre la communauté scientifique et professionnelle francophone. Elle a rencontré pour ce faire des partenaires très intéressés par cette collaboration. Nos collègues auront beaucoup à nous apporter lors de ces Entretiens 2008, sur leurs recherches et sur leurs pratiques, sur les problèmes qu'ils rencontrent sur des terrains, dans des cultures et avec des législations différentes, mais dans une langue commune. Ce qui nous paraît naturel nous semblera sans doute un peu plus culturel et peut-être même contestable. De beaux débats en perspective, et les Entretiens Francophones de la Psychologie joueront un peu plus encore leur rôle d'entretiens.

**Roger Lécuyer**

### Directeur de la publication

Roger LECUYER

### Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

### Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Jean-Pierre CHARTIER,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Stéphanie ANDRU

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 43 47 20 75  
www.ffpp.net - siege@ffpp.net

## Les régions



**aquitaine@ffpp.net**  
**Prochaine réunion plénière:**  
**mardi 12 Juin 07 de 20h30 à 22h,**  
salle 605 du complexe de la république,  
rue Carnot à Pau

Thème: non défini à ce jour. Nous souhaiterions un commentaire d'article, de livre...du grain à penser !!!

Joindre [sandrine.charuel@free.fr](mailto:sandrine.charuel@free.fr) si vous avez envie de présenter quelque chose

**Prochaines permanences à l'intention d'un public élargi:**

**Mardi 10 Avril** avec M. Mendiondo et S. Depiole et

**Mardi 12 Juin** avec S. Charuel et à définir (n'hésitez pas à y participer, c'est très intéressant et formateur)

entre 18h et 20h, salle 605 du complexe de la république à Pau.

*nous avons "perdu" notre numéro de téléphone;  
le prochain numéro sera donné en Avril.*

### **Nos brèves:**

Le règlement intérieur de notre région a été voté à l'unanimité après débats et réflexions. Il sera présenté pour approbation (du moins nous l'espérons) au CAF du 28 Avril à Paris par M.P.Martin de Bordeaux.

### **Suite de l'épisode: des analyses de la pratique à la FFPP Aquitaine ?**

Non, pas d'analyse des pratiques, mais des réunions d'échanges sur les pratiques animées par un professionnel formé à l'animation de groupe, intervenant sur l'année et n'ayant pas de responsabilité dans la FFPP Aquitaine.

Pas d'origine professionnelle définie: ce peut être psychologie, psychanalyse, philosophie, sociologie....

Un appel est lancé dans la région de PAU pour recruter l'animateur (trice)

Contact: V. Surun: [05 59 80 24 40](tel:0559802440)

La demande est relative aux problèmes que rencontre souvent seul le psychologue, aux questions qu'il se pose et ne sont pas partageables avec des collègues non psychologue.

Et il importe que l'animateur (trice) oriente le travail sur les échanges, sur les pratiques, et non pas l'étude de cas, la supervision, la régulation ou l'analyse des pratiques.

La nécessité de confidentialité et la garantie d'une certaine sécurité pour pouvoir échanger dans ce groupe sont fortement soulignées.

Un engagement de chacun dans le groupe est demandé avec respect du code de déontologie des psychologues.

Réunions de 2 heures tous les mois pendant 6 mois sur 1 année. Groupe de 6 à 8 psychologues (jeunes ou pas, à temps partiel (s) ou plein.....pour les chanceux...), s'engageant pour les 6 mois.

15 euros la séance en tarif individuel x 6 = 90 euros, réglés en 2 versements,

30 euros la séance si financement employeur x 6 = 180 euros réglés 2 versements.

Avant de formaliser ce projet, demande de pré inscription afin de recenser les participants intéressés ainsi que leur disponibilités (jours et horaires)

Contact: [sandrine.charuel@free.fr](mailto:sandrine.charuel@free.fr), Tel (sera indiqué ultérieurement quand nous aurons une nouvelle ligne) ...



**agenda des réunions de la coordination régionale de la FFPP Rhône-Alpes pour le premier semestre 2007.**

Les psychologues sont cordialement invités à y participer

**Lundi 23 avril de 19h30 à 21h30**

Lieu : Cabinet F. Bak 54, Cours Lafayette 69 003 LYON

Prochaines réunions: Lundi 21 mai Lundi 18 juin

Pour tous renseignements, contacter :

[rhonealpes@ffpp.net](mailto:rhonealpes@ffpp.net) [04 78 60 54 26](tel:0478605426)



Des nouvelles de la coordination régionale de la région PACA

Journée d'étude déontologie

### **Les écrits des psychologues: Responsabilité et enjeux**

le Samedi 12 mai 2007

De 10h à 18h

À l'hôpital de Montperrin à Aix en Provence

Plus du tiers des plaintes adressées à la CNCDP concernent les écrits des psychologues. La déontologie et l'éthique sont au cœur de nos pratiques. La coordination régionale a choisi de décliner la déontologie dans la dimension concrète de ses écrits avec l'aide de praticiens, d'enseignants chercheur et d'une juriste. Cette journée d'information et de formation professionnelle se veut une réponse à un contexte social et réglementaire (loi 2002, accessibilité du dossier usager..)ven forte évolution, qui amènent les psychologues à réinterroger leurs pratiques.

Interventions prévues de

**M. le professeur Jean Paul CAVERNI**  
**président de l'université Aix-Marseille,**  
**Maître Virginie HURSON, avocate**

**Patrick. COHEN, Patrick CONRATH, Claude SABLE**  
**Psychologues**

Dès à présent pensez à vous inscrire en prenant contact auprès de Claude SABLE: [06 75 63 31 53](tel:0675633153)  
[mjrobineau@club-internet.fr](mailto:mjrobineau@club-internet.fr)

### **Réunion informelle de la coordination**

(a partir du texte de Gille Riou sur le site de la FFPP)

#### **Sujet du jour: La cause des psychologues!**

- Bref historique des organisations de psychologues par Claude SABLE.

- Discussion sur les difficultés de la profession : les études, l'émiettement des connaissances, absence de traditions partagées, la carence de la formation initiale (pas assez de tronc communs, trop de chapelles), du coup une lisibilité et crédibilité en interne et en externe difficiles.

●A partir d'un constat pas toujours réjouissant sur la profession et la discipline, un grand nombre d'idées sont évoquées dans l'enthousiasme de ces premières rencontres. Il ressort que les jeunes psychologues ont une place à prendre dans la construction d'une nouvelle représentativité de la profession.

●Une nouvelle dynamique est impulsée par de jeunes praticiens. Qu'ils s'en saisissent !

A suivre donc ...très attentivement !

Aix en Provence: Invitation soirée sur

### **« l'écriture de soi et le travail psychanalytique »**

Dans le cadre de l'association COR (Clinique des objets de relation), une soirée avec Bernard Chouvier, psychanalyste, professeur de psychopathologie à l'université de Lyon 2, sur l'écriture de soi et le travail psychique, création et perversion à partir du journal d'Anaïs Nin.

**le vendredi 6 avril à 19h 30**

**au CHS de Montperrin à l'auditorium.**

L'entrée est libre et gratuite et vous êtes les bienvenus.

### **Saisine de la CNCDP**

**Le conseil d'administration fédéral a décidé qu'une somme forfaitaire de 30 euros représentant une participation aux frais de fonctionnement de la CNCDP devra être versée par toutes personnes qui souhaitent la consulter.**

## La FFPP Corse est à flot !



A la suite d'un cycle de trois rencontres réunissant au total plus de 30 psychologues, la coordination régionale FFPP Corse est créée.

Les échanges nourris qui ont été exprimés au cours de ces réunions ont porté sur des thématiques d'actualité professionnelle et sur des enjeux spécifiques à l'île de Beauté.

A plusieurs reprises il a été débattu de l'article 52 et des conséquences de cette nouvelle loi sur les psychologues. Cela a permis notamment de rappeler la procédure d'enregistrement ADEL et d'aborder la notion de représentativité locale pour une éventuelle Commission régionale d'habilitation des psychothérapeutes. La situation de l'emploi a été le second grand thème évoqué.

Il semblerait que nombre de dispositifs n'existent pas ou peu sur l'île (supervision d'équipes, accompagnement dans l'insertion professionnelle...) et les psychologues présents ont enjoint leurs jeunes collègues à investir ces espaces d'exercice professionnel sous représentés en psychologues.

Si une instance fédératrice est apparue comme une nécessité, la faire vivre a été impacté par la spécificité insulaire. En effet, les 2 pôles principaux : Ajaccio et Bastia sont à deux heures et demie de route. Les efforts des psychologues Bastiais pour être présents à ces réunions à Ajaccio ont été salués par les participants. Notons aussi que l'extrême Sud a été représenté avec la participation de l'Association PsyCorse basée à Porto Vecchio. Celle-ci a d'ailleurs décidé, lors de sa dernière assemblée générale d'adhérer à la FFPP.

Ces tours de tables réalisés à l'ouverture de chaque séance ont été ainsi l'occasion de découvrir des professionnels et des pratiques que la géographie ne permet pas toujours de rencontrer.

La Présidente, Mme FANNI Dominique, a été élue lors de cette dernière réunion du 12.03.07. Gageons qu'elle sera très vite rejointe par d'autres collègues qui viendraient animer cette toute nouvelle instance locale de la FFPP.

[corse@ffpp.net](mailto:corse@ffpp.net)



Le samedi 12 mai 2007 à 14h  
*conférence*

« Homme, femme,  
comment penser la différence? »

Les intervenants : **Mme Colette CHILAND**, psychiatre, psychanalyste, professeur émérite de psychologie,  
**Mme Christine CASTELAIN MEUNIER**, sociologue au CNRS, enseignante à l'école des Psychologues Praticiens de Paris;  
**M. Benoît SCHNEIDER**, Maître de conférence en psychologie à l'université de Nancy.

Voir l'argumentaire sur l'agenda du site

Coordination régionale Limousin de la FFPP,  
12 rue Paul Savigny Limoges

Tél. : 05 55 36 14 11 E-mail : [limousin@ffpp.net](mailto:limousin@ffpp.net)

### Groupe d'analyse des pratiques

Nous organisons au niveau de la région limousin la mise en place d'un groupe d'analyse des pratiques dans le cadre de la formation continue.

**Public concerné** : psychologues

**Intervenant** : Françoise Périn-Dureau, psychologue clinicienne, psychanalyste, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie à Lyon 2.

[languedocroussillon@ffpp.net](mailto:languedocroussillon@ffpp.net)



### Coordination FFPP Languedoc-Roussillon

La coordination FFPP Languedoc- Roussillon, s'est réunie le jeudi 15 mars 2007 autour du thème « Coordination FFPP Languedoc- Roussillon : quelles participations, quelles ressources, quelles actions ».

Une trentaine de psychologues de la région ou d'étudiants y ont participé. En cela, cette soirée fut déjà un succès.

Après une courte présentation (pour les nouveaux venus) de la FFPP, de ses actions passées et futures, le débat s'est engagé sur notre thème.

La FFPP Languedoc-Roussillon s'est avérée très riche dans sa représentativité plurielle. Qu'ils soient étudiants, praticiens, universitaires; psychosociologues et psychologues du travail, psychologues cliniciens, psychologues du sport, psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie, certains d'entre eux ont dressé l'état des lieux de leur discipline tout en soulignant les limites qu'ils rencontraient dans leurs pratiques.

Cette pluralité, loin de diviser la profession, s'est avérée riche et féconde dans les débats et dans la volonté de faire de ce lieu de coordination régionale un espace d'union pour avancer tous ensemble. Les questions de la place des stagiaires dans le dispositif professionnel, de la rémunération des garants de stage, des modalités des concours de recrutement de la fonction publique hospitalière, de la prééminence d'une maison d'édition des tests psychologiques du fait de la disparition des autres ont été débattus.

Cet état des lieux, non exhaustif, a permis de dégager un thème fédérateur qui servira de fil conducteur à notre réflexion ultérieure : le psychologue et les pratiques psychologiques, réflexion qui s'articulera autour de ce qui fonde notre profession : le code de déontologie et ses corollaires (légalisation, ordre, CNCDP..).

Une journée d'échanges sera également consacrée à ce thème fin 2007, ouverte très largement aux membres des différents collèges ou psychologues individuels de la région. La coordination FFPP Languedoc-Roussillon souhaite jouer pleinement son rôle de courroie de transmission vers les instances nationales, de lieu de débats et de réflexions pour une profession davantage mobilisée et unie face aux importants enjeux qui la traverse.

Rendez-vous a été pris pour une prochaine rencontre, **le jeudi 10 mai 2007** avec comme thème initial le Code de déontologie et ses corollaires (lieux à préciser).

***Dés à présent retenez cette journée dans votre agenda***

### Suite Limousin

**Modalités** : groupe de 6 à 8 personnes

Lieu : Limoges

Durée : 7 journées réparties sur l'année 2007-2008

Horaires : 10 heures à 17 heures avec pause déjeuner

Une rencontre avec Mme Périn-Dureau est prévue le 22 mai (ouverte à toutes les personnes intéressées par cette formation qui commencera certainement en juin.) **Il est encore possible de s'inscrire**

**Organisme de formation** : FFPP

Tarif : 1100 euros institutions et organismes

50% de remise pour individuels

Cotisation FFPP nécessaire

Renseignements : contacter Sylvie DAURIAC au 05 55 36 14 11 ou par courriel [s.dauriac@wanadoo.fr](mailto:s.dauriac@wanadoo.fr)



samedi 31 mars 2007  
colloque de 9h à 13h  
**"les psychologues et leurs droits".**  
université Charles de Gaulle (lille3)  
amphi F

Madeleine Legarff et Alain Létuvé  
animeront cette matinée

Cette demi-journée est gratuite pour les étudiants et les membres de la FFPP.

Les non-membres devront s'acquitter de la somme de 10 euros.

Pour tous renseignements complémentaires d'adresser à

[nordpasdecals@ffpp.net](mailto:nordpasdecals@ffpp.net)

ou téléphoner au siège :

Tel. 01 43 47 20 75



Coordination régionale de la Bourgogne  
conférence sur le thème

**"Déontologie des psychologues  
et légalisation du code de déontologie".**

Avec Roger Lécuyer, président de la FFPP  
**le vendredi 1er juin 2007 à 18 heures**

amphi Eicher, pôle AAFE, Esplanade Erasme,  
Université de Bourgogne. V. DIJON

Des informations complémentaires seront données  
dans les prochains fédérer

Réservez votre soirée dans votre agenda!



La coordination régionale  
**de Champagne Ardenne**  
organise le samedi 14 avril 2007  
une demi-journée de présentation de la FFPP.

Cette demi-journée aura lieu à l'UFR Lettres  
et Sciences Humaines de Reims et sera  
ponctuée de plusieurs interventions dont voici le programme :

13h30 Accueil des participants

14h00 Présentation de la Fédération Française des Psychologues  
et de Psychologie. Bruno Vivicorsi (Membre du Bureau fédéral  
de la FFPP)

14h45 Présentation de la Coordination régionale Champagne  
Ardenne de la FFPP par Arnaud Calmus (Président de la  
Coordination régionale)

15h15 Présentation de la Commission nationale consultative de  
déontologie des psychologues (CNCDP) : mise en application du  
code de déontologie et moyen de recours à la CNCDP avec Jean  
Camus (ancien Président de la CNCDP).

16h15 Présentation du diplôme européen de psychologue  
Europsey : projet de la formation de psychologues à qualité  
minimale obligatoire avec Bruno Vivicorsi

17h00 Conclusion

17h15 Inscriptions à la FFPP.

Cette demi-journée se fait en partenariat avec l'association  
étudiante Psyché qui a récemment adhéré à la Fénépsy. Cette  
manifestation, entièrement gratuite, a pour objectif de mettre en  
place de nouvelles actions au sein de notre région en suscitant  
une nouvelle vague d'adhésions à la coordination Champagne  
Ardenne de la FFPP.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Arnaud Calmus par  
courriels : [arnaudcalmus@free.fr](mailto:arnaudcalmus@free.fr).



L'AEPu vous présente son  
nouveau site internet  
<http://www.aepu.org/>



La revue électronique de  
Psychologie Sociale est une  
nouvelle revue de  
psychologie sociale. *Revue de  
vulgarisation elle est  
distribuée librement par voie  
électronique.* Pour son  
numéro 1 prévu pour fin juin  
2007, un appel à  
contributions pour de courts  
articles est lancé.



<http://www.psychologie-sociale.org/>

## Annonces de colloques

### L'évaluation des apprentissages : articulations entre recherches en psychologie cognitive et pratiques enseignantes

*Colloque international organisé par  
Le laboratoire Psy.Co (EA 1780), l'IUFM de l'Académie de Rouen,  
Christ Church University of Canterbury, le Laboratoire CERSE  
(EA 965)*

**28-30 novembre 2007**

Maison de l'Université

2 Place Emile Blondel - 76821 Mont Saint Aignan Cedex  
Renseignements : Bruno Vivicorsi [bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr](mailto:bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr)  
(06 03 26 03 87)

Plus de renseignements? Consulter l'agenda du site de la FFPP

### Accompagnement professionnel et conseling des adultes

Colloque international organisé par l'université de Florence  
Et l'université de Rouen  
24 et 25 mai 2007

Programme à télécharger sur le site de l'université de Rouen

### TRANSDISCIPLINARITÉ ET DÉFICIENCE VISUELLE :

Transparence ? La part de l'ombre  
les Vendredi 8, samedi 9, dimanche 10 juin 2007  
Organisée par l'association de langue Française des Psychologues  
spécialisés pour handicap de la vue  
<http://www.alphv.net>  
voir le programme sur l'agenda du site de la FFPP

Pour une parution  
dans **Fédérer**

Offres d'emplois,  
petites annonces,  
revues, livres,  
formations, agenda,  
Prenez contact  
auprès  
de Jeannine Accoce,

responsable du  
siège de la FFPP  
[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

### AGENDA DU SITE [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)

Un grand nombre de  
manifestations sont  
organisées en France mais  
également à l'étranger.  
Les informations reçues par le  
siège sont reportées sur  
l'agenda du site. Vous pouvez  
également poster vous-même  
celles qui vous paraissent  
intéressantes.

L'adresse internet pour les  
consulter

[http://www.ffpp.net/  
modules/extcal/  
calendar.php](http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php)



**PARIS - 11, 12 et 13  
octobre 2007  
Palais de la Mutualité**

Colloque organisé par la  
**FFPP**  
Fédération Française  
des Psychologues et  
de Psychologie

Sous le Haut Patronage  
du **Ministère de l'Éducation nationale,**  
de la **Recherche et de l'Enseignement supérieur,**  
et du  
**Ministère de la Santé et des Solidarités**

Le programme est consultable sur le site  
**www.psy-colloque-2007.org**  
Pour tous renseignements  
**Jeannine ACCOCE**  
**siege@ffpp.net**  
**tel 01 43 47 20 75**  
*Un événement incontournable.*

Colloque francophone  
**Psychologie et psychopathologie  
de l'enfant**  
30 ans de cliniques de recherches et de pratiques

**4 conférences honorifiques,  
21 conférences thématiques,  
12 symposiums,  
2 tables rondes .**

**Organisation sur 3 jours :**  
**Du jeudi matin 11 octobre 2007**  
**au samedi après-midi 13 octobre 2007**  
(Fin de la manifestation à 17h)

**Un tarif particulièrement intéressant est  
réservé aux membres de la Fédération**

## Commission VAE

### La VAE pour les Masters en psychologie : poursuite des travaux

**Christine JEOFFRION,** <sup>(1)</sup>

Présidente de la Commission pédagogique de l'AEPU <sup>(2)</sup>

Depuis la publication du rapport *La Validation des Acquis de l'Expérience en psychologie. Des enjeux aux propositions concrètes* en janvier 2006, rapport co-signé par l'AEPU, la FFPP, la SFP<sup>(3)</sup> et le SNP<sup>(4)</sup> et portant plus spécifiquement sur l'obtention de la VAE pour la Licence de psychologie, la Commission pédagogique de l'AEPU travaille sur les conditions d'obtention de la VAE pour le Master (recherche et professionnel) en psychologie. Les enjeux y sont d'autant plus importants que l'obtention d'un Master en psychologie par la voie de la VAE donne aussi le titre de psychologue au candidat (Cf. *Nouvelles de l'AEPU* n° 24, Mai 2006). Trois pistes ont été lancées.

#### L'enquête

Le questionnaire que nous avons constitué et qui a été publié *in extenso* dans le N° 24 des *Nouvelles de l'AEPU* continue d'être soumis à tous les responsables de Masters professionnels et de recherche. A ce jour, 14 universités ont répondu à notre sollicitation et 36 questionnaires remplis nous sont parvenus. Nous tenons à remercier les correspondants locaux de l'AEPU sans l'aide desquels ce travail ne pourrait aboutir, et aussi, bien sûr, les responsables des Masters pour le temps passé dans les renseignements apportés. Nous espérons recevoir encore des réponses afin de rendre nos données le plus riche possible. Notre prochaine réunion, qui se tiendra le 31 mars, sera consacrée à leur exploitation en vue de la construction d'un référentiel de compétences prenant en compte la spécificité des différentes spécialités en psychologie.

#### Le symposium aux Entretiens FFPP

Un symposium sur la VAE s'est tenu dans le cadre des « Deuxièmes entretiens de la psychologie » organisés par la FFPP (Boulogne-Billancourt, 2-4 Novembre 2006). Il a été bâti en

quatre temps.

Dans un premier temps a été rappelé le cadre de la VAE en général avec mention des différents décrets qui encadrent le dispositif. Les évolutions récentes ont été soulignées, puis ont été précisés les enjeux et spécificités en psychologie (par Christine Jeoffrion).

Dans un deuxième temps, deux états des lieux ont été exposés. Les difficultés liées aux procédures de VAE en psychologie ont été illustrées à partir de la situation à l'Université de Tours (par David Clarys, Directeur du département de psychologie, Université François Rabelais, Tours), et un bilan de quatre années de pratique à l'Université de Bordeaux. Il a été réalisé sur un plan quantitatif (nombre de demandes, de dossiers réellement présentés, d'obtentions du diplôme, etc.) et qualitatif (profil des candidats) (par Dimitri Voisin, Ingénieur d'études au Service Commun de Formation Continue Universitaire-Chargé d'études VAE, Doctorant au Laboratoire de psychologie, Université Victor Segalen, Bordeaux 2).

Dans un troisième temps, deux personnes ayant réalisé un « parcours VAE » dans chacune de ces universités sont venues « témoigner » : Elisabeth Abrivat, qui a obtenu un Master 2 professionnel, mention Psychologie, Spécialité Psychologie du travail et de la vie sociale à l'Université de Bordeaux 2, et Aline Ernd, qui a obtenu un Master 2 professionnel "Psychologie, Cognition et Développement, Spécialité Psychologie gérontologique normale et pathologique" à l'Université de Tours.

Dans un quatrième et dernier temps, ont été présentées les propositions de la Commission pédagogique de l'AEPU concernant les modalités de VAE pour la Licence en psychologie, et les travaux actuellement en cours sur le Master (par Christine Jeoffrion).

Les points essentiels de ce symposium seront publiés dans un prochain N° du *Bulletin de Psychologie* consacré aux Entretiens de la psychologie 2006.

(Suite page 6)

### 3) Le N° spécial VAE

Parallèlement à ces différents travaux vient d'être terminée la rédaction d'un *Numéro spécial VAE* suite aux idées échangées lors de la dernière AG de l'AEPU. Il s'est en effet avéré utile de regrouper, au sein d'un même numéro des *Nouvelles de l'AEPU*, la présentation du dispositif de la VAE en général, assorti des spécificités en psychologie, mais aussi de rappeler l'historique des démarches réalisées en psychologie auprès des universités, depuis la demande d'un moratoire en avril 2004 jusqu'à la diffusion du rapport *La Validation des Acquis de l'Expérience en psychologie. Des enjeux aux propositions concrètes* en janvier 2006. Nous y avons inclus la publication complète de ce rapport, et avons fait figurer en annexes les courriers envoyés aux Présidents des Universités et les principaux décrets encadrant le dispositif VAE.

Ce *N° spécial VAE* sera diffusé à tous les « acteurs VAE » des universités, et plus particulièrement aux membres des jurys VAE. Il devrait prochainement être accessible sur le site de l'AEPU pour les adhérents.

#### Composition de la commission pédagogique :

Mireille **BASTIEN** (Présidente de la Commission Recherche, Aix-Marseille 1),  
Anne-Marie **FONTAINE** (Paris 10-Nanterre),  
Catherine **GARRITTE** (Paris 10-Nanterre),  
Marie-Claire **GAY** (Paris 10-Nanterre),  
Christine **JEOFFRION** (Présidente de la Commission Pédagogique, Nantes),  
Beatrice **MADIOT** (Amiens),  
Maria **PEREIRA-FRADIN** (Secrétaire générale de l'A.E.P.U., Paris 5)  
Christine **POIRIER** (Tours),  
Benoit **SCHNEIDER** (Président de l'A.E.P.U., Nancy 2),  
Catherine **WIEDER** (Secrétaire adjointe de l'A.E.P.U., Besançon).  
Jeannine **ACCOCE** (Psychologue) pour la FFPP,  
Christine **LAGABRIELLE** (Bordeaux 2) pour l'AFPTO (Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations).  
(à partir de mars cette commission accueillera deux praticiens ndlr)

1 MCF en psychologie sociale, Université de Nantes – 2  
christine.jeoffrion@univ-nantes.fr

3 AEPU : Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités

4 SFP : Société Française de Psychologie

5 SNP : Syndicat National des Psychologues

## Enfants précoces, enfance en danger!

L'AFEP (Association Française pour les Enfants Précoces) a organisé une réunion à Clermont-Ferrand, dans les locaux du CRDP et à l'invitation du recteur, réunion dans laquelle il était prévu qu'un professeur de lettres fasse une conférence sur un thème scientifiquement très complexe et que peu de chercheurs en France sont capables de traiter : « *le fonctionnement cérébral et psychologique des enfants précoces* ». Alertée, la FFPP a demandé au recteur que cette conférence ne se tienne pas dans les locaux rectoraux et donc avec la caution implicite de l'Éducation Nationale. Le Recteur n'a pas daigné nous répondre, et la conférence s'est tenue. Simplement, les questions liées aux tests de QI ont été traitées par une psychologue, ce qui est la moindre des choses. Vous trouverez ci-dessous la lettre que la FFPP a envoyée au Recteur

suite à cette réunion. Ajoutons que la FFPP n'a pas du tout l'intention d'en rester là. Les enfants à haut potentiel sont en train de devenir un marché lucratif. Les psychologues de l'éducation, qui ont le gros défaut de ne pas en trouver assez pour ce marché sont attaqués dans leurs compétences. Les parents soucieux de l'avenir scolaire de leurs enfants et parfois désorientés sont des proies faciles. Une réaction s'impose, et la FFPP étudie actuellement sérieusement les moyens de la mettre en place.



Professeur Roger Lécuyer  
Président de la FFPP

Monsieur Gerard Besson  
Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand  
Chancelier des Universités  
3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont Ferrand

Monsieur le Recteur

Comme je vous l'avais annoncé dans mon courrier du 12 février, un membre de notre Fédération a assisté à la réunion organisée par l'AFEP dans les locaux du CRDP de Clermont Ferrand. Il s'agissait de Mme Michèle Carlier, Professeure de Psychologie à l'Université de Provence et membre de l'Institut Universitaire de France.

Une trentaine de personnes étaient présentes. L'organisateur de la réunion a d'abord donné la parole à une psychologue qui a présenté les tests de niveaux général d'intelligence (tests dits de QI) actuellement les plus utilisés. Le discours a été descriptif, factuel, comme si on s'adressait à un public qui connaît bien le but de ce type de test et les règles d'interprétation. Cette personne a ensuite quitté la salle. Un exposé d'une heure trente environ a suivi dans lequel l'orateur a présenté le « portrait psychologique et neuropsychologique des enfants « surdoués ». La dernière partie a été consacrée aux questions de pédagogie: quelles stratégies éducatives doivent être mises en place, quand sauter une classe et à partir de quelle note en QI ? (à 130 on peut sauter une classe, à 145 on peut en sauter 2!).

Rien n'a été dit sur la signification de l'examen psychologique qui ne peut se réduire à un niveau d'efficacité, ni sur la signification du QI; aucune référence bibliographique n'a été donnée pour compléter l'information alors que deux ouvrages universitaires publiés en Français viennent de sortir en librairie.

Aucun universitaire de l'Université Blaise Pascal qui compte pourtant des spécialistes très renommés en psychologie du développement n'était présent.

Cette réunion avait visiblement comme but principal de faire la publicité d'une association de parents. Ceci est déjà ennuyeux en soi, puisque d'autres existent, et que le service public n'a évidemment pas à choisir, mais de plus, d'après nos informations, cette association prône l'utilisation de tests abrégés, ce qui pose des questions scientifiques et par conséquent des questions éthiques. Il s'agissait par ailleurs de recommander aux enseignants les psychologues agréés par l'association parce que eux savent détecter les « surdoués » - sous-entendant que les psychologues de l'éducation ne savent pas le faire. Cette annonce a été faite calmement en présence de quelques psychologues scolaires dont c'est pourtant le travail.

Le fait que de tels propos puissent être tenus dans des locaux qui dépendent directement de vous laisse entendre, Monsieur le Recteur que vous pensez que les psychologues qui dépendent de votre autorité ne sont pas suffisamment bien formés pour faire ces évaluations. A moins que vous ne pensiez qu'il est somme toute normal que les parents s'adressent à des personnes hors de l'institution (et les paient) pour faire un travail qui relève de la fonction publique. Peut-être aussi pensez-vous qu'il est dans le fond plus économique de ne pas répondre aux demandes des psychologues quand ils souhaitent acheter un nouveau matériel pour se mettre à jour (le WISC IV en particulier dont il a été question ce jour-là) ou aux demandes de formations continues et laisser les parents aller en consultation dans les services privés.

Veillez croire, Monsieur le recteur, à ma plus haute considération.

Roger Lécuyer

## Journée FFPP

### Journée « Crises et Désastres »

Dans le cadre de sa contribution aux groupes de travail européens de l'EFPA, la FFPP organise une journée « Crises et Désastres ».

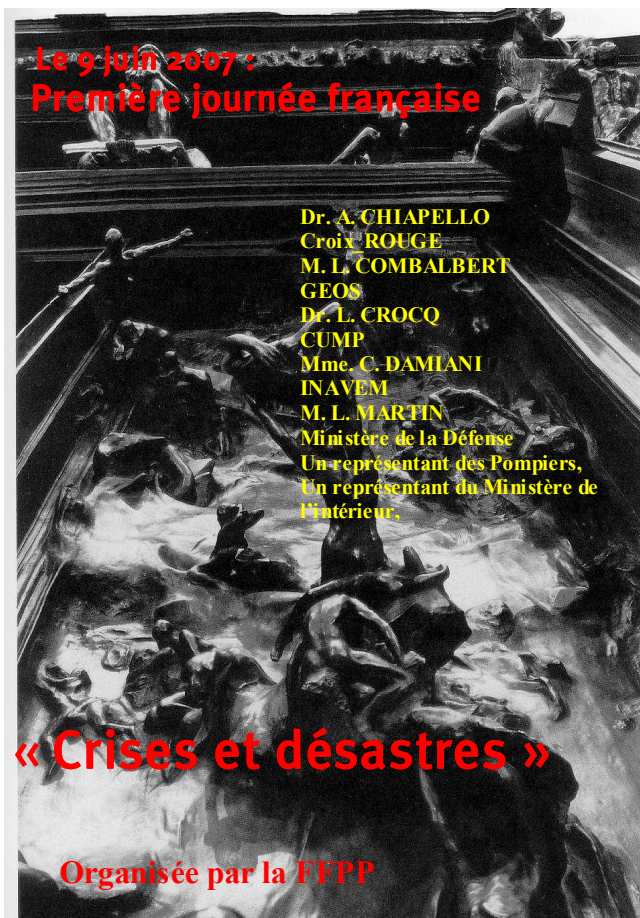
Les intervenants à ce colloque, provenant de différentes institutions régulièrement mobilisées en cas de « Crise », témoigneront sur leur pratique. Ainsi, psychologues et autres professionnels, amèneront une dialectique que nous espérons instructive et évolutive.

La dynamique actuelle du groupe de réflexion de l'EFPA, est d'améliorer et de faciliter le travail en réseau au niveau européen. L'objectif premier est de ne pas être pris au dépourvu en situation de crise majeure. L'objectif secondaire est de faire un retour sur expérience constructif et prétexte à modélisation. Dans ce cadre, une collaboration avec le Conseil de l'Europe est déjà initiée...

La FFPP espère donc vous voir nombreux pour contribuer à cette dialectique que nous souhaitons la plus large possible. Nous proposerons comme fil conducteur de cette première journée, le désastre causé par le tsunami du 26 décembre 2004.

Pour tous renseignements s'adresser à  
Jeannine ACCOCE  
sieg@ffpp.net

9 JUIN 2007  
INSITUT DE PSYCHOLOGIE  
BOULOGNE BILLANCOURT



Renseignements au : 01 43 47 20 75  
(adhérents FFPP : 15€ - autres : 25€)

La délicate et toujours douloureuse question de la fin de vie s'affiche dans cette période préélectorale. Il va sans dire que la FFPP n'a pas à prendre position dans ce débat qui relève de la responsabilité de chacun.

Les deux articles présentés ici viennent rappeler qu'un nombre de plus en plus important de psychologues sont appelés à intervenir dans ces services où la fin de vie est une question récurrente. Les psychologues ont participé activement à la mise en place de la loi Léonetti. Leurs positions, qui sont de maintenir jusqu'au bout la place du sujet, y ont été entendues et prises en compte.

Pour ces raisons ces deux articles ont toute leur place dans les pages de fédérer.

Pour le comité de rédaction, Brigitte Guinot

### « Plaidoyer des professionnels de santé et de bénévoles d'accompagnement concernant le débat sur la fin de vie »

A l'approche des présidentielles, le débat sur la fin de vie est au cœur de l'actualité : livre blanc de l'ADMD (de février 2007), pétition signée par 2000 soignants en faveur de l'euthanasie (Le Nouvel Observateur du 7/3/07), procès à Périgueux de l'infirmière Chantal Chanel et du Dr Laurence Tramois, jugées en cour d'assises pour avoir réalisé un acte d'euthanasie en août 2003 sur une patiente atteinte d'un cancer du pancréas en phase terminale. La SFAP a rédigé un plaidoyer que l'on peut signer en ligne ([www.sfap.org](http://www.sfap.org)). Sont abordés différents points dont les bases de la loi Léonetti (loi d'avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie). Il est rappelé que les professionnels de santé ne sont pas concernés par le suicide légalement assisté. La loi règle la question de l'acharnement thérapeutique (ou obstination déraisonnable) : chaque personne, décide ce qui est pour elle de l'acharnement

thérapeutique et le médecin doit se conformer à cette décision. « Lorsque le malade n'est pas en capacité de décider pour lui-même le médecin doit lui éviter tout ce qui peut apparaître comme de l'acharnement thérapeutique » en prenant connaissance des directives anticipées du patient, en consultant la personne de confiance qu'il a désignée, en consultant la famille, les proches. Le projet de l'ADMD est de changer la loi. La manipulation actuelle de l'opinion publique est forte, en faisant appel à l'émotionnel et en maintenant le public dans l'ignorance. Or il est important d'appliquer cette loi, encore fort méconnue des professionnels et des usagers. L'expérience de la légalisation de l'euthanasie aux Pays Bas nous montre que les pratiques « clandestines » d'euthanasie continuent d'exister et que si les professionnels avaient été davantage formés aux soins palliatifs, le nombre d'euthanasies aurait été moindre. Le Dr Devalois, Président de la SFAP, rappelle lors d'un débat que « la position du professionnel de santé n'est pas une position idéologique ». Or l'euthanasie n'est pas une relation de soin. L'article 2 de la loi d'avril 2005 autorise le corps médical à utiliser des antalgiques dont l'effet prévu mais non voulu serait de hâter la mort et c'est bien l'intentionnalité qui fait la différence. Dans le procès de Périgueux, les professionnelles inculpées n'ont pas de compétences reconnues en soins palliatifs. A ce titre, le plaidoyer réclame des mesures : campagne nationale d'information sur la loi d'avril 2005 en direction du public, campagne nationale de sensibilisation et de formation en direction des professionnels ainsi que la création d'un observatoire des pratiques.

Laurence Demoisson, psychologue EHPAD et libérale

### Quelles fins pour la fin de vie ?

Les élections prochaines et l'affaire de Périgueux ont permis aux partisans de l'euthanasie de relancer le débat sur la dépénalisation de l'euthanasie et le droit au suicide assisté. Les soignants favorables à l'euthanasie ont fait circuler un manifeste qui a recueilli plus de 2000 signatures. En réponse à ce manifeste la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs, <http://www.sfap.org/>) a rédigé un plaidoyer qui est en cours de signature (6108 signatures au 25 mars)

Dans l'histoire, les questions autour de la fin de vie ont beaucoup évolué depuis le XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours dans notre société française. Jusque dans les années 1950, les gens mouraient chez eux. Ils étaient accompagnés par leurs proches, par un religieux et par un médecin. Puis les progrès fulgurants de la médecine - notamment en réanimation - ont permis de sauver de plus en plus de gens en les transférant à l'hôpital et de vivre de plus en plus vieux avec une qualité de vie accrue. La société a muté de la mort à domicile vers la mort à l'hôpital (actuellement 70% des citoyens meurent en établissement). La mort est alors devenue de plus en plus étrangère, voire *persona non grata*.

Dans les années 80 et jusqu'à l'arrivée des soins palliatifs, l'euthanasie était pratiquée à défaut d'autre alternative au soulagement de la douleur et de la souffrance de certains patients. Les produits morphiniques ne faisaient pas partie de l'arsenal des médecins. Ce n'est qu'à partir des années 90 que la morphine devient un traitement possible pour soulager les douleurs, notamment celles des patients incurables. Mais dans les mentalités, ce produit restera encore pendant une dizaine d'années « le produit administré au moment de la mort ». La confusion entre morphine et pratique euthanasique est encore présente dans l'esprit des patients et de leur famille mais aussi chez certains soignants.

En 1999, la loi du 9 juin affirme l'obligation de prodiguer des soins palliatifs et donc de soulager la douleur de tout patient ne pouvant plus bénéficier de traitements curatifs. Puis la loi du 4 mars 2002 (Loi Kouchner) sur les droits des patients permet à toute personne de refuser un traitement. Cette dernière loi a certes donné des droits aux malades mais n'a pas tenu compte des médecins et de leurs contraintes et obligations. En effet, si un malade demande l'arrêt d'un traitement vital (respirateur, alimentation...), le médecin ne peut pas s'y opposer légalement mais peut parallèlement être poursuivi en justice pour n'avoir pas tout mis en œuvre pour sauver ce patient : nous sommes au

Saviez vous qu'en commandant  
**à partir du lien Amazon du site de la FFPP,**  
celle-ci reçoit un pourcentage sur la vente effectuée?

**amazon.fr**

**Alors n'hésitez plus!**  
universitaires, étudiants, praticiens, passer vos commandes via le site de la fédération. Vous contribuez ainsi à la maintenance du site qui enregistre chaque jour de nouvelles inscriptions et dont la fréquentation ne cesse d'augmenter.



cœur du *iatrus* qui existe entre le code de déontologie médicale (art 36 et 37) et le code pénal. Le code pénal (art 223-6) peut condamner un médecin qui arrêterait un traitement pouvant entraîner la mort du patient.

De son côté, en 2003, l'affaire Imbert a relancé la question des traitements déraisonnables et de l'acharnement thérapeutique. Un rapport a été commandité ensuite par le ministère de la santé : mission fin de vie de Marie De Hennezel (psychologue ndlr) (2003). Ce rapport a servi de support aux députés pour proposer et promulguer la loi du 22 avril 2005 : La loi Léonetti sur la fin de vie.

La loi Léonetti a le mérite de sortir l'accompagnement de la fin de vie du débat binaire actuel restreint au « pour ou contre l'euthanasie ». Inutile donc d'entrer ici dans cette polémique dualiste qui a pour fondement des souffrances individuelles de personnes qui ont vu leur proche mourir dans des douleurs non soulagées ou pour qui le processus naturel de la mort - qui passe dans la majorité des cas par une phase d'agonie - n'est pas supportable. Nous n'avons plus l'habitude sociale, comme je le disais en préambule, de voir la mort s'emparer de celui que l'on aime.

Très récemment, un sondage réalisé auprès des français (14 mars 2007) les dit favorables à 87% à la légalisation de l'euthanasie. Ce résultat serait-il celui d'un désir individuel de contrôler sa vie jusqu'à la mort ? Ce désir individuel ne concernerait en réalité qu'un pourcentage infime de personnes qui ont un fonctionnement particulier, notamment dans la maîtrise. Ces patients sont néanmoins à intégrer dans la réflexion actuelle. Ce sondage ne montrerait-il pas plutôt la peur qu'à l'être humain non seulement de mourir mais encore plus de souffrir au moment de sa fin de vie ou dans des situations de grandes vulnérabilités ? Toute personne dont la douleur et la souffrance ne sont pas entendues, pas traitées ou pas soulagées ne voit qu'une issue à l'arrêt de cet état : la mort. Derrière chaque demande d'euthanasie formulée par un patient il faut tenter de comprendre ce qui se joue. Le psychologue a à ce moment précis toute sa place. Nous constatons dans les hôpitaux que 96 % des demandes d'euthanasies disparaissent lorsque la personne malade est soulagée pour sa douleur et ne se sent plus abandonnée. Mais que faisons-nous des 4% de patients qui persistent dans leur demande de mourir malgré les soins palliatifs ? Et que faire de la peur que peut avoir tout à chacun de l'acharnement thérapeutique ?

La loi Léonetti répond à ces craintes et à ces questions. Le problème est qu'elle n'est pas assez divulguée et donc connue. Elle permet pourtant à chaque citoyen de faire part de ses directives anticipées concernant sa fin de vie et de nommer une personne de confiance pour le représenter dans le cas où il ne serait plus conscient et que des décisions le concernant seraient à prendre. Les médecins doivent tenir compte des désirs qu'a émis le patient par anticipation même si ils restent décisionnaires *in fine*. Cette loi permet en outre d'élargir le

champ des possibles actuellement limité à l'euthanasie ou à l'acharnement thérapeutique en laissant une place à la notion du « laisser mourir » qui est à la fois le témoignage d'un désir individuel et d'une médecine raisonnable et raisonnée. Une des avancées de cette loi est notamment l'obligation de prendre des décisions après des discussions collégiales entre professionnels de la santé. Chaque situation de fin de vie étant par essence unique il est besoin de réponses individuelles.

Le monde hospitalier doit être contraint non seulement par la loi mais aussi par les patients et par leur famille à respecter la loi Kouchner et la loi Léonetti afin d'éviter de liquider hâtivement la question de la fin de vie et des peurs qu'elle suscite par des pratiques euthanasiques. Ce d'autant plus que les dérives sont toujours à craindre dans l'état actuel de déficit budgétaire dans lequel se trouve l'hôpital et dans une société où il est primordial de réaliser des économies. Ces dérives seraient bien évidemment masquées, voire perverses. Il est en effet possible de faire intégrer au patient - qu'il soit en phase terminale d'une maladie incurable, en situation de handicap ou atteint de pathologie du grand âge - qu'il est un poids pour ses proches et par extension qu'il est un poids économique pour la société. Beaucoup d'entre eux se sentent déjà responsables et par conséquent coupables de la souffrance de leurs proches. Les patients que j'écoute sont pris en charge en unité de soins palliatifs et sont soulagés de leur douleur. Ils ne demandent pas l'euthanasie. En revanche, il arrive que les proches du patient demandent l'euthanasie lorsqu'il met trop de temps à mourir. Il s'agit alors non pas de la souffrance du patient mais de la projection sur le patient de la souffrance des proches. Ces derniers n'ont généralement pas envie d'assister à cette phase d'agonie qui est pourtant pour le patient le temps nécessaire de déliaison et de séparation.

Le débat sur la fin de vie soulève finalement de multiples questions tant du point de vue de l'individu que de la société. En 60 ans, la médecine a fait des avancées extraordinaires (greffes, PMA, cardiologie..) mais la technologie et les découvertes scientifiques vont souvent plus vite que la capacité d'intégration psychique de l'être humain. Le temps psychique est donc à remettre au centre de la question des demandes d'euthanasie. Les psychologues qui travaillent dans les services hospitaliers sont les garants de l'écoute de ce temps psychique de chaque individu.

La question de la dignité est également au centre de ce débat sur la fin de vie. Il est effectivement indigne d'une société moderne qui est légitimement fière d'être la nation des droits de l'Homme et de détenir le meilleur système de santé au monde de ne pas prendre soin des personnes en fin de vie ou atteintes de pathologie incurables. N'oublions pas que la dignité de l'homme se lit dans le regard de l'autre.

**Laure Desjouis – psychologue,  
Unité de soins palliatifs de l'Hôpital de Houdan (78)**



**Samedi 31 Mars 2007 de 9h00 à 13h00**  
Colloque « "LES PSYCHOLOGUES ET LEURS DROITS" »

université Charles de Gaulle (lille3) amphi F  
Organisé par la coordination régionale du Nord Pas de Calais

**Vendredi 27 Avril 2007 de 10h00 à 12h**  
Réunion de la commission Déontologie  
(le lieu sera précisé sur l'agenda du site)

*Rappel : les commissions de travail FFPP sont ouvertes à tous les psychologues (adhérents et non adhérents)*

**Vendredi 27 Avril 2007, de 13h30 à 15h30**

Regroupement des 3 commissions : Psychologue dans le champ de la santé, psychothérapie et Gérontologie  
(le lieu sera précisé sur l'agenda du site)

*Rappel : les commissions de travail FFPP sont ouvertes à tous les psychologues (adhérents et non adhérents)*

**Vendredi 27 Avril 2007, de 16h00 à 18h00**

Rendez-vous de formation à l'usage des responsables de coordinations régionales

Le lieu sera précisé sur l'agenda du site

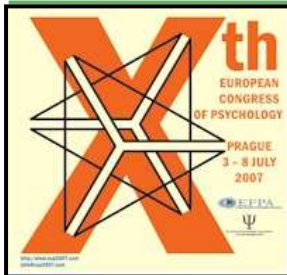
**Samedi 28 Avril 2007 de 9h00 à 11h**

Echanges informels autour des questions spécifiques aux régions. (avant le CAF)

**Samedi 28 Avril 2007 de 11h à 17h00**

Conseil d'administration fédéral  
Réunissant représentants des organisations membres et des coordinations régionales, membres du Bureau fédéral et de la commission de régulation, Chargés de mission, présidente CNCDP, responsable siège.

*Réunion ouverte aux adhérents.*



## Xth Congrès européen de psychologie 3 - 6 July 2007, Prague, République Tchèque

Réalisé sous les auspices de  
l'European Federation of Psychologists' Association (EFPA)  
site du congrès <http://www.ecp2007.com/>



### Le rebelle honoré

Le Prix de Wilhelm Wundt – William James établi par la Fédération Européenne des Associations des Psychologues (European Federation of Psychologists' Associations, EFPA) et par la Fondation Américaine de Psychologie (American Psychological Foundation, APF), récompense une contribution particulière dans la discipline et la profession de psychologue d'un(e) collègue qui a réussi à promouvoir une réelle collaboration scientifique entre l'Europe et les Etats Unis. Ce prix prestigieux vient d'être attribué à Serge Moscovici, « one of the most famous social psychologist in the world... » (cf. déclaration du comité de sélection). Il lui sera délivré lors de la cérémonie d'ouverture du prochain congrès de l'EFPA à Prague (République Tchèque) en juillet prochain.

Serge Moscovici est le premier Français à recevoir cette récompense prestigieuse, une marque de reconnaissance conjointe des communautés de psychologues européenne et nord-américaine.

D'origine roumaine, Serge Moscovici a obtenu son diplôme de psychologie en 1950 à l'Institut de psychologie, fut l'élève d'Alexandre Koyré, a réalisé sa thèse de psychologie sous la direction de Daniel Lagache. Après un court passage au CNRS, il est devenu le directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et ensuite à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales où, pendant des années, il a dirigé le Laboratoire de Psychologie Sociale. Il a fait de ce laboratoire un lieu unique en France où se croisaient les chercheurs et les praticiens de tous les horizons et de toutes les nationalités. Ses séjours réguliers en tant que visiting professor aux Etats Unis, le cadre particulier, interdisciplinaire, très ouvert de l'EHESS, y contribuaient. Entre temps, il a été le président-fondateur de l'Association Européenne de Psychologie Sociale Expérimentale et, une dizaine d'années plus tard, le directeur du Laboratoire Européen de Psychologie Sociale.

Ceux qui le connaissent, qu'il a inspiré par ses pensées et ses écrits trouvent certainement dans l'attribution de ce dernier prix la confirmation d'un être exceptionnel, distingué déjà par 10 doctorats Honoris Causa, le Prix Européen des Sciences Sociales, le Prix International de la Fondation Balzan, le Prix d'Ecologie en Europe et bien d'autres. Présenter sa contribution à notre discipline et, plus largement aux sciences sociales, à sa juste valeur et en quelques lignes, me paraît impossible. Vu l'étendue et la renommée de l'œuvre de Serge Moscovici, je pense qu'il ne faudra pas longtemps au lecteur pour retrouver quelques uns de ses ouvrages marquants et les idées qu'ils contiennent. On peut parier sur au moins un parmi ceux qui suivent.

« La psychanalyse, son image et son public » (1961/1976), une remarquable étude des processus par lequel les individus

arrivent à rendre familier ce qui leur est inconnu, inhabituel. Le livre dans lequel il explique le fondement de sa théorie des représentations sociales qu'il considère comme « une manière spécifique de comprendre et de communiquer ce que nous savons déjà », théorie qui donne sa place à la subjectivité et qui surprend autant par sa richesse que son actualité.

« Essai sur l'histoire humaine de la nature » (1968/1977) où, très en avance sur son temps, Serge Moscovici décrit l'évolution des rapports de l'homme à la nature à travers les différentes formes d'organisation sociale et annonce la « question naturelle » comme celle de notre temps en la ré-introduisant dans le politique et, en tant qu'objet, dans les sciences sociales.

« La société contre nature » (1972/1994), le livre culte de tout une génération qui y trouve non seulement un plaidoyer pour le féminisme, mais aussi une conciliation de l'homme avec la nature et une inspiration du mouvement écologique.

« Psychologie des minorités actives » (1979) où, à partir de l'analyse de la nécessité du changement social, Serge Moscovici montre que l'influence n'est pas réservée aux puissants, aux majorités qui cherchent à maintenir le « statu quo ». Elle est aussi l'œuvre des « sans pouvoir », des dominés, des minorités... qui parce qu'ils influencent sans contraindre, laissent une empreinte plus forte, plus profonde. C'est un livre qui change notre regard sur le déviant, « *Il n'y a rien de mal à être un déviant ; il est tragique de le rester* ».

« L'Age des foules : un traité historique de psychologie des masses » (1981/1991), un retour vers la psychologie des foules avec les interrogations sur les meneurs, leur puissance, sur ce spectaculaire entraînement de l'individu par les masses qui affaiblit ses résistances. Un retour motivé par l'idée que « l'âge des foules », la puissance des masses, c'est celui de notre époque.

« La machine à faire des dieux : sociologie et psychologie » (1988) où, sur un ton très polémique, Serge Moscovici dénonce la tendance de la sociologie traditionnelle à expliquer les faits sociaux uniquement par des causes sociales sans prendre en compte la dimension psychologique. Selon lui, transmise aux politiciens, cette tendance fonctionne comme une sorte de censure qui, en les empêchant de comprendre les différents phénomènes sociaux, les fait ressurgir régulièrement.

« Dissensions et consensus » (1992), une analyse des décisions collectives où on découvre les bénéfiques non pas d'un compromis qui permet d'éviter le conflit, mais de son expression. Ce livre, basé sur une vingtaine d'années de travaux sur le phénomène de la polarisation des opinions initiales, est aussi un livre sur la relation de l'individu au groupe.

« Chronique des années égarées : récit autobiographique » (1997), un témoignage introspectif d'une rare générosité, mais aussi un livre sur la mémoire a-chronologique, la vivacité de certains souvenirs, l'oubli des

autres, le destin individuel mêlé au destin collectif. Le livre où il écrit : « *Quand on arrive quelque part on n'est pas étranger, on est quelqu'un comme les autres. On commence à être étranger le jour où on vous dit : vous n'êtes pas Français* ».

« Making of modern social psychology : The hidden story of how an international social science was created » (2006), une histoire authentique, très bien documenté, d'un groupe de psychologues sociaux des deux côtés de l'Atlantique (copains, collègues, amis), qui décident de créer un réseau de collaborations et qui réussissent à mettre en place l'Association Européenne de Psychologie Sociale Expérimentale, Serge Moscovici est l'un d'eux.

Les plus érudits retrouveront peut-être « L'expérience du mouvement. Jean-Baptiste Baliani, disciple et critique de Galilée » (1967) et « Modernisation des mines. Conversion des mineurs » (1962). D'autres se rappelleront ses manuels de psychologie sociale qui forment un regard, une sensibilité particulière à la réalité sociale. D'autres encore, les articles et chapitres où il dénonce les modèles, concepts et outils qui assimilent la pensée quotidienne à une pensée misérable, plate, décousue, dépourvue de sentiment, ou encore ceux où il montre son génie d'opérationnalisation donnée à ceux qui comme lui savent regarder la vie.

En résumé, l'œuvre de Serge Moscovici c'est sa pensée épistémologique, sa pensée psychosociale et sa contribution à la constitution des réseaux internationaux de collaboration. Ecrite dans une vingtaine d'ouvrages à seul ou à plusieurs auteurs, plus d'une quinzaine d'ouvrages dirigés ou co-dirigés, environ 90 chapitres, bien plus d'une centaine d'articles et une quarantaine de préfaces, sa pensée, traduite en plusieurs langues, est rebelle, en avance sur son temps. Elle est à l'image de l'homme,

curieuse de tout, vivante, fine et respectueuse. Elle est aussi admirablement écrite par celui qui, à un moment de sa vie, voulait devenir écrivain.

Serge Moscovici n'a pas fondé une école de pensée, il n'a jamais imposé ses idées. Elles divergent, dérangent et s'imposent toutes seules dans une relation sans contrainte. C'est aussi pour cela qu'on revient toujours vers lui et que nous sommes si nombreux à le faire. Un ouvrage en son honneur, « Penser la vie, le social, la nature », édité en 2001, à l'initiative de Denise Jodelet et dirigé par Fabrice Buschini et Nikos Kalampalakis, deux de ses doctorants, en témoigne. Tous ont répondu à l'appel. Trudy Festinger a autorisé à y reproduire la lettre que son mari, Léon Festinger, a écrit à Serge Moscovici en 1981 à l'occasion de son doctorat d'Honoris Causa à l'Université de Genève. Il lui écrit « you are foremost creative thinker in social psychology today ». Ajouter à ce compliment suprême, celui d'un grand connaisseur de la peinture, de la musique, de la poésie, de la littérature, d'un grand amateur de fête, ferait pâle figure. Mais Serge Moscovici c'est aussi cela.

En proposant Serge Moscovici pour ce prix, la FFPP a voulu rendre hommage à un ténor de la psychologie française et mondiale. Elle s'est surtout honorée par ce choix.

Ewa Drosda Senkovska  
Professeure de psychologie sociale  
Université Paris Descartes

1 Ecrit avec Wilem Doise

2 Ecrit avec Gareth Schott et Ivana Markova

3 Ecrit avec Guy Barbichon

## Article 52

Mardi 20 mars 2007, les organisations de psychologues (FFPP, SNP, SFP) ont rencontré F. Brunelle conseiller du ministre de la santé X. Bertrand.

L'objet de la rencontre était de faire le point sur l'avancée du décret d'application de l'article 52.

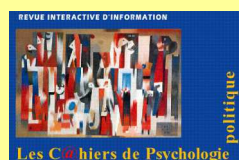
Rien de nouveau dans cette entrevue. Le discours de F. Brunelle est invariant: « le décret est en conseil d'état, c'est imminent, il va sortir ».

Du déjà entendu! Reste que les élections pourraient changer la donne. D'un côté comme de l'autre.

Saluons la volonté des organisations représentatives des psychologues de vouloir avancer ensemble et sur les bases qu'elles ont déterminées lors du communiqué du 26 janvier 2007: mettre en place les actions nécessaires à une protection des usagers, inscrite dans une authentique exigence de santé publique.

Pour le BF, Brigitte GUINOT

LES CAHIERS DE PSYCHOLOGIE  
POLITIQUE  
N° 10 FEVRIER 2007  
<http://www.cahierspsypol.fr>



## La fondation de France : APPEL A PROJETS

Soins palliatifs : soigner, soulager, accompagner

Soigner, soulager, accompagner : réflexion sur les pratiques soignantes

Soigner, soulager, accompagner :

projets de recherche : les soins et traitements de confort (notamment chez l'enfant),

- le repérage et l'évaluation des situations douloureuses,
  - les pratiques originales et traitements adjuvants proposés, dans la lutte contre la douleur,
  - la prise en charge psychosociale des patients et des familles,
  - l'analyse des pratiques soignantes individuelles et collectives,
  - l'analyse des prises de décisions dans les structures de soins,
  - l'organisation du système de santé,
  - l'éthique.
- Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie
- Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie



Ce mois-ci dans  
Le Journal des psychologues  
n° 245, Mars 2007

**Dossier : La psychothérapie familiale à l'épreuve de l'adolescent**

## Assistance Professionnelle Aide et Assistance Juridique (APAAJ)

L'APAAJ mise en place par la FFPP est proposée aux adhérents depuis janvier 2006. Ses domaines d'intervention concernent d'une façon générale toutes les questions individuelles ou collectives rencontrées par le psychologue dans l'exercice de son activité professionnelle.

Pour les libéraux la procédure concerne les relations avec leurs partenaires professionnels. Pour les salariés la mise en place de l'APAAJ ne concerne que des demandes en lien avec son employeur.

Dans tous les cas il est établi que le psychologue n'a pas contrevenu aux dispositions du code de déontologie de la profession ni au code pénal avant d'engager les différents niveaux de l'APAAJ.

### Plusieurs niveaux d'intervention.

#### **Le premier niveau: L'assistance professionnelle**

Premier niveau de réponse par des psychologues et pour des psychologues confrontés à des difficultés en lien avec les pratiques professionnelles (salariées ou libérales). Le principe est de développer un réseau solidaire mis en place par des psychologues (membres de la FFPP) bénévoles et compétents sur les questions posées.

Quelques exemples de questions posées: Les concours de la fonction publique, le temps FIR, les nouvelles gouvernances, les conventions professionnelles, les contrats de travail, la disponibilité, l'installation en libéral.

#### **Deuxième niveau: Aide juridique**

L'objet de la question ne peut pas être traité par le premier niveau. La question est alors soumise à un cabinet d'avocats choisi par la FFPP en fonction de ses compétences.

C'est le chargé de mission des questions juridiques (psychologue bénévole adhérent de la FFPP) qui fait lien entre le demandeur et l'avocat. C'est également lui qui décide de ce niveau d'intervention.

#### **Troisième niveau: Assistance juridique**

Nous sommes là dans la situation d'une mise en place d'une procédure juridique.

Cette demande d'assistance s'exerce dans le cadre d'une procédure contentieuse. Le chargé de mission examine la demande et s'il estime qu'elle est légitime elle est orientée vers un cabinet d'avocats choisi par la FFPP.

#### **L'APAAJ est réservée :**

Aux membres individuels (comprise dans le tarif de leur cotisation) à jour de leur cotisation de l'année en cours et de celle de l'année précédente.

Aux membres d'une organisation adhérente à la FFPP, ayant fait individuellement la demande de cette assistance et réglé la cotisation APAAJ 20 euros, à jour de leurs cotisations à l'organisation membre de la FFPP année en cours et année précédente.

#### **Pour toutes informations complémentaires**

[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

**consulter l'intégralité de l'APAAJ**

<http://ffpp.free.fr/textesffpp/ri200107.pdf>

# rejoignez la FFPP

### PIECES A FOURNIR

⇒ **Copie de l'enregistrement ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur les listes départementales réservées aux psychologues dans les DDASS.

⇒ **Ou photocopie des diplômes :**

- licence, maîtrise en psychologie + DESS ou master mention psychologie ou équivalent (DEA+stage).

-Diplôme réglementé École des Psychologues praticiens, de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, DEPS, DECOP)

-Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers

-Autorisation préfectorale [décision des Commissions Régionales d'Habilitation (CRH)]

⇒ **Ou attestation officielle** du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants Chercheurs en Psychologie.

⇒ **Adhésion individuelle :**

⇒ **1ere adhésion individuelle à la FFPP: 65 euros**

⇒ **1ere adhésion individuelle fin d'année (15 mois) : 100 euros**

⇒ **Adhésion individuelle (renouvellement): 100 EUROS**  
**(assistance juridique incluse dans la cotisation)**

établi à l'ordre de

« Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ».

Les étudiants (master 1 et 2), les personnes non imposables :

tarif réduit : 35 euros (sur justificatif)

Retraités : 70 euros (justificatif)

Cotisation supplémentaire de soutien : 50 euros

⇒ **Une enveloppe timbrée** avec vos nom et adresse pour l'envoi du reçu.

⇒ **Adhésion d'organisation** : s'adresser au siège. Nouveaux tarifs pour les premières adhésions

**Adhérer à la FFPP c'est aussi bénéficier de tarifs très avantageux pour toutes les manifestations qu'elle organise.**

pour 2007 :

Journée crises et désastres: samedi 9 juin à Paris

Colloque (11-13 octobre 2007) : Psychologie et psychopathologie de l'enfant: 30 ans de clinique, de recherche, de pratiques.

Manifestations régionales



### Abonnement papier

**Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline !**

**Parution 10 n°s dans l'année**

**(Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.)**

**Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 euros.**

**30 euros pour les non adhérents**